



Royaume du Maroc  
Université Cadi Ayyad – Marrakech  
La Présidence

**PRESIDENCE DE L'UNIVERSITE CADI AYYAD**

Tél : 0524.43.48.13/14 ou 0524.43.77.12 Fax : 0524.43.44.94

**Avis d'appel d'offres ouvert sur offres des prix n° 06 /2014 (Séance publique)**

Le **03/03/2014 à 15h**, il sera procédé à la salle de réunion de la présidence de l'Université Cadi Ayyad, Marrakech, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : **Contrôle technique des travaux de construction de la cité de la Recherche et de l'Innovation à Marrakech.**

**Le mode de jugement se fera Global**

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la présidence de l'Université Cadi Ayyad, - Marrakech, Bd. Abdel Karim El Khattabi, BP 511- Marrakech, il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante ; [www.uca.ma](http://www.uca.ma)

\***Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Quinze mille dirhams (15.000,00dhs)**

\***L'estimation du coût objet de cet appel d'offres est fixée à la somme de: 675.000,00 TTC**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 25, 27 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Cadi Ayyad, - Marrakech, approuvé par le Ministre de l'Economie et des Finances le 19 juillet 2013.

Les concurrents peuvent:

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du service des marchés de la présidence de l'Université Cadi Ayyad - Marrakech
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Cadi Ayyad, - Marrakech, approuvé par le Ministre de l'Economie et des Finances le 03 Avril 2013-précité, à savoir:

**1- Dossier administratif comprenant:**

- a. une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique,

qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du règlement.

b.l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant ;

c. pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 140 du règlement

**2- Dossier technique comprenant :**

- une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
- les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrée par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté lesdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature et le montant des prestations qui **doivent être similaires ou se rapprochant de l'objet du présent appel d'offres, leur année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.**
- **Dans le cadre de la garantie décennale, le candidat est invité à fournir les deux documents suivants: L'agrément « SCR » et l'agrément «SCOR» ou équivalent.**

**3- Dossier Additif**

CPS et Règlement de la consultation paraphé sur toutes les pages et signé cacheté à la dernière page avec la mention lu et accepté écrite à la main

**4- L'offre financière comprenant**

\* **L'acte d'engagement**

\* **Les bordereaux de prix et un détail estimatif en chiffres et en lettres**

**NB** : toutes les attestations doivent être certifiées conformes à l'original